



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°IDF-052-2022-06

PUBLIÉ LE 21 JUIN 2022

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / secrétariat de direction

IDF-2022-06-21-00001 - Arrêté du 21 juin 2022 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'unité régionale de la DRIEETS (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2022-06-21-00001

Arrêté du 21 juin 2022 fixant la composition du
comité d'hygiène, de sécurité et des conditions
de travail de l'unité régionale de la DRIEETS

**ARRETE DU 21 JUIN 2022 FIXANT LA COMPOSITION DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES
CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'UNITE REGIONALE DE LA DRIEETS**

La Directrice régionale adjointe de la DRIEETS,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-521 du 13 mai 2011 portant création de comités d'hygiène et de sécurité régionaux et spéciaux au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté du 13 mai 2011 relatif aux comités d'hygiène et de sécurité régionaux et spéciaux institués au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté n°2021-165 du 14 décembre 2021 portant maintien des CHSCT spéciaux institués auprès de l'unité régionale et des unités départementales de PARIS, des Hauts de Seine, de Seine Saint Denis et du Val de Marne

Vu les procès-verbaux des opérations électorales du 7 au 14 décembre 2021 pour la désignation des représentants des personnels au comité technique des services déconcentrés institué auprès du directeur régional et interdépartemental des entreprises, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France,

Vu la décision de la directrice régionale adjointe du 10 janvier 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'unité régionale de la DRIEETS ainsi que la répartition au sein de ce comité des sièges entre les organisations syndicales,

Vu les propositions des organisations syndicales concernées ;

DRIEETS Île-de-France

21 rue Madeleine Vionnet
93300 AUBERVILLIERS

Décide :

Article 1 : Représentent l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'unité régionale :

Sophie CHAILLET, présidente

Gwenaëlle BOISARD, responsable du PAM

Article 2 : Représentent le personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'unité départementale :

Sur proposition du syndicat:	Titulaires	Suppléants
CFDT	Gauthier LION Dalla SIMONNET	Koffi ATTIOBGE VOSSAH Sébastien MORVAN
CGT	Diego GIARDINA Julie MENAGER	Siège vide Siège vide
SUD Solidaires	Jean-Pierre FERRY	Thomas HOUDUSSE
UNSA	Sandra GABRIEL	Jeanne THETIER

Article 3 : Assistent de droit au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'unité départementale :

Le médecin de prévention,

L'inspecteur de santé et de sécurité,

L'assistant de prévention.

Article 4 : le présent arrêté sera publié et affiché dans les locaux de l'unité régionale.

La Directrice régionale adjointe



Sophie CHAILLET